

(Traduction)

**AMBASSADE DES
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

N° 647

L'Ambassade des États-Unis d'Amérique présente ses compliments au Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et a l'honneur de se reporter à la Note N° ACE-0044 du 29 juillet 2003, dans laquelle le Ministère propose que l'article 1, paragraphe 1 et l'article 2a) de l'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique portant sur la création d'une fondation binationale pour les échanges dans le domaine de l'éducation, signé le 15 novembre 1999, soient modifiés ainsi :

Article 1, paragraphe 1. Le présent Accord vise à accroître la compréhension entre le Canada et les États-Unis d'Amérique en offrant des occasions d'échange pour les étudiants, les universitaires et les chercheurs canadiens et américains.

Article 2 a). planifier, adopter et exécuter des programmes d'échanges éducatifs dans des domaines qui favorisent une entente mutuelle entre les deux pays et, plus particulièrement, en rapport avec des sujets ayant trait aux études canadiennes aux États-Unis et aux études américaines au Canada ou dans des programmes visant à promouvoir les liens entre les deux pays;

L'Ambassade des États-Unis confirme que les propositions du Gouvernement du Canada agréent au Gouvernement des États-Unis et que le présent échange de notes constitue un accord entre nos deux gouvernements, qui entre en vigueur à la date de la présente Note.

L'Ambassade des États-Unis d'Amérique saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international les assurances de sa très haute considération.

Ambassade des États-Unis d'Amérique
Ottawa (Canada), le 29 juillet 2003